

Allègement des loyers pour les petites entreprises de l'Alberta

Le 24 avril 2020

L'Alberta s'est jointe aux autres provinces, aux territoires et au gouvernement fédéral dans le cadre d'un programme visant à aider les petites entreprises à payer leur loyer.

De nombreuses entreprises albertaines ont dû fermer ou limiter leurs activités afin de protéger la santé publique durant la pandémie COVID-19. Cela a entraîné une réduction drastique des revenus et des difficultés pour de nombreux créateurs d'emplois.

Le nouveau programme canadien d'aide d'urgence au loyer commercial (Canada Emergency Commercial Rent Assistance - CECRA) apportera une certitude aux petites entreprises en leur fournissant 50 % des coûts mensuels de location commerciale. Les propriétaires et les locataires admissibles seront chacun responsables de 25 % des coûts restants.

« Nous savons qu'un certain nombre d'entreprises albertaines sont en difficulté pendant la pandémie. Notre partenariat avec le gouvernement fédéral apportera aux petites entreprises une aide indispensable pour le paiement de leurs loyers. Les petites entreprises créent des emplois et sont extrêmement importantes pour nos communautés et notre économie. »

Tanya Fir, ministre du Développement économique, du Commerce et du Tourisme

« De nombreuses entreprises de l'Alberta ont pris des mesures qui ont une incidence sur leurs résultats afin de protéger la santé publique et nous reconnaissons cette contribution. En plus des petites entreprises, l'allègement des loyers est en voie d'être accordé aux organisations caritatives et sans but lucratif qui fournissent des services essentiels dans nos communautés, en particulier en ces temps difficiles. »

Travis Toews, président du Conseil du Trésor et ministre des Finances

Demandes des médias

[Justin Brattinga](#)

Attaché de presse, ministère du Développement économique, du Commerce et du Tourisme
780-203-0177

[Jerrica Goodwin](#)

Attachée de presse, ministère de la Finance
587-988-3278

À propos du CECRA :

- Le CECRA accordera un prêt rétroactif au 1^{er} avril aux propriétaires d'immeubles commerciaux admissibles qui supporteront 50 % du loyer pour les mois d'avril, de mai et de juin de cette année.
 - Le prêt sera remboursable si le propriétaire et le locataire parviennent à un accord de remise de loyer qui réduit le loyer de la petite entreprise admissible de 75 % pour les trois mois et prévoit un moratoire sur l'expulsion.
 - Le programme devrait être opérationnel à la mi-mai et sera administré par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (Canada Mortgage and Housing Corporation - CMHC).
- Les petites entreprises admissibles doivent satisfaire aux exigences suivantes :
 - payer moins de 50 000 \$ de loyer
 - avoir été priés de fermer, ou être sur le point de fermer leurs opérations en raison de la COVID-19
 - connaître une baisse d'au moins 70 % de leurs revenus
- Le CECRA sera également accessible aux organisations à but non lucratif et caritatives.
- La province prévoit d'engager jusqu'à 67 millions de dollars, le reste et la majorité des coûts étant couverts par le gouvernement fédéral.

La CMHC communiquera de plus amples renseignements sur le CECRA dans les semaines à venir, lorsque les modalités définitives seront disponibles. D'ici là, les propriétaires sont encouragés à faire preuve de souplesse à l'égard des locataires confrontés à des difficultés en cette période d'incertitude.